



Q and A#2 + Addendum 3

Date: August 18, 2023

Project: Street Lights installation – Sherbrooke Research and development center (RDC Sherbrooke)

La version française se trouve à la page suivante

Bidders must make sure that their bids are based on the latest version of the tender documents published and take into consideration the following amendments and information, including any information provided on amendments or Q&A previously published for this project.

Bidders that do not comply with this requirement will be discarded.

Question 1:

Is bonding required for contracts under \$100K?

Answer 1:

Yes the bonding is a mandatory requirement. It will need to be submitted at the same time as the submission of your bid.

Question 2:

What should we do with the fill?

Answer 2:

They will be managed on site and a pile made near the site within 100 m.

Question 3:

Was a characterization of the soil done?

Answer 3:

No, but work by the MTQ (Ministry of Transport of Quebec) has been done on this site, if plans are available on the composition of the soil, they will be shared.

Question 4:

Has the request to Info-ex been made?

Answer 4:

Yes, for the two street lights between route 108 and building 45, because there is a known gas line. Info-ex came to mark the ground. Will also be done for the area of the 7 street lights by AAFC before the start of the work.

Question 5:

Who will request the permit to the city?

Answer 5:

No permit application is necessary, as it is federal land.

Question 6:

What is the communication line on the pole to be moved for?



Answer 6:

It is a dead line, AAFC will recheck.

Question 7:

Is it possible to install the panel on a post other than the one on the plan?

Answer 7:

No, the panel remains on the post on the plan.

Question 8:

There is an inconsistency in the technical specifications between two sections, it is requested to install a 400A panel in the materials section and to install a 200A panel in the installation section, which one is good?

Answer 8:

In the technical specifications, in Part 2, material section 5.1.2, replace '400A capacity' with '200A capacity'.

Question 9:

In the technical specifications it is written to pass through the culverts, it is not recommended, because 900 mm is small as a diameter so that an employee can install the conduit there, can we pass elsewhere and make a trench?

Answer 9:

Yes, disregard section 3 Execution section 2.4 Installing the electrical cable through the culvert. Proceed with a trench across the road following good practices, using the appropriate materials, good compaction and redo the surface layer so that the trench does not appear.

Question 10:

In Part 2 MATERIALS 1.0 MATERIALS/MATERIALS

1.1 Connection masts: rigid, made of thick galvanized steel pipe, suitable for mounting flanges, insulator support, connection head and connection fittings.

1.2 Connection heads: moulded plastic, approved by the distributor of electrical power

The mast is in steel and the head in plastic, is it possible to make the whole thing in plastic?

Answer 10:

Yes, the mast and head can be plastic.

Replace

Part 2 MATERIALS 1.0 MATERIALS/MATERIALS

1.1 Connection masts: rigid, made of thick galvanized steel pipe, suitable for mounting flanges, insulator support, connection head and connection fittings.

By

Part 2 MATERIALS 1.0 MATERIALS/MATERIALS

1.1 Connection masts: moulded plastic pipe approved by the electric power distributor, suitable for mounting flanges, insulator support, connection head and the connection fittings

Question 11:

Is it possible to cut the electricity after the transformer for a week to carry out the work?

Answer 11:

Yes

Question 12:

Has a species at risk assessment been done on the site?

Answer 12:



An impact assessment act was completed by the Regional Engineer and AAFC Environmental Officer on June 23. There are no known nesting species at risk during the planned construction period. A document with mitigation measures will be provided during the works

Addendum 3

REPLACE:

Solicitation Closes:

Tuesday, August 22nd, 2023, at 02:00 PM, EDT.

BY:

Solicitation Closes:

Tuesday, August 29, 2023, at 02:00 PM, EDT.

All other terms and conditions remain the same



Q et R #2 + Addenda 3

Date: le 18 aout 2023

Projet: Installation de lampadaires – Centre de recherches et développement de Sherbrooke (CRD Sherbrooke)

The English version can be found on the previous page.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question 1 :

Est-ce que le cautionnement est nécessaire pour les contrats sous \$100K?

Réponse 1 :

Oui le cautionnement est une exigence obligatoire. Il doit être remis en même temps que le dépôt de votre soumission.

Question 2 :

Que devons-nous faire des remblais ?

Réponse 2 :

Ils seront gérés sur place et un tas fait près du site à moins de 100 m.

Question 3 :

Est-ce qu'une caractérisation des sols a été faite?

Réponse 3 :

Non, mais des travaux du MTQ (ministère des Transports du Québec) ont été fait sur ce site, si des plans sont disponibles sur la composition du sol, ils seront partagés.

Question 4 :

Est-ce que la demande à Info-ex a été faite?

Réponse 4 :

Oui, pour les deux lampadaires entre la route 108 et le bâtiment 45, car présence de ligne de gaz connu. Info-ex est venu marquer le terrain. Va être fait aussi pour la zone des 7 lampadaires par AAC avant le début des travaux.

Question 5 :

Qui va 'lever' la demande de permis à la ville?

Réponse 5 :

Aucune demande de permis n'est nécessaire, car terrain fédéral

Question 6 :

La ligne de communication du poteau à être déplacé sert à quoi?



Réponse 6 :

C'est une ligne morte, AAC va refaire une vérification.

Question 7 :

Est-ce possible d'installer le panneau sur un autre poteau que celui du plan?

Réponse 7 :

Non, le panneau reste sur le poteau plan.

Question 8 : Il y a une incohérence dans le devis entre deux sections, il est demandé d'installer un panneau de 400A dans la section de matériaux et d'installer un panneau de 200A dans la section installation, lequel est bon?

Réponse 8 :

Dans le devis, dans la Partie 2 section matériel 5.1.2 remplacer 'Capacité de 400A' par 'capacité de 200A'.

Question 9 :

Dans le devis il est inscrit de passer dans les ponceaux, ce n'est pas recommandé, car 900 mm est petit comme diamètre pour qu'un employé puisse y installer le conduit, pouvons passer ailleurs et faire une tranchée?

Réponse 9 :

Oui, ne pas tenir compte de la section 3 Execution section 2.4 Installation du câble électrique à travers le ponceau. Procéder par une tranchée à travers la route en suivant les règles de l'art, en utilisant les matériaux appropriés, la bonne compaction et refaire la couche de surface pour de manière que la tranchée ne paraisse pas

Question 10 :

Dans la Partie 2 MATÉRIEL 1.0 MATÉRIAUX/MATÉRIELS :

- 1.1 Mâts de branchement : rigides, en tuyau métallique en acier galvanisé de forte épaisseur, pouvant recevoir les brides de fixation, le support d'isolateurs, la tête de branchement et les raccords de branchement
- 1.2 Têtes de branchement : en plastique moulées approuvées par le distributeur d'énergie électrique
Le mât est en acier et la tête en plastique, est-ce possible de faire l'ensemble en plastique?

Réponse 10 :

Oui, le mât et la tête peuvent être en plastique.

Remplacer

Partie 2 MATÉRIEL 1.0 MATÉRIAUX/MATÉRIELS

- 1.1 Mâts de branchement : rigides, en tuyau métallique en acier galvanisé de forte épaisseur, pouvant recevoir les brides de fixation, le support d'isolateurs, la tête de branchement et les raccords de branchement

Par

Partie 2 MATÉRIEL 1.0 MATÉRIAUX/MATÉRIELS

- 1.1 Mâts de branchement : tuyau en plastique moulées approuvées par le distributeur d'énergie électrique, pouvant recevoir les brides de fixation, le support d'isolateurs, la tête de branchement et les raccords de branchement

Question 11 :

Est-ce possible de faire une coupure d'électricité après le transformateur d'une semaine pour effectuer les travaux ?

Réponse 11 :

Oui

Question 12 :

Est-ce qu'une évaluation des espèces en péril a été faite sur le site?



Réponse 12 :

Une détermination des effets sur l'environnement a été réalisée par l'ingénieur régional et l'agent de l'environnement d'AAC le 23 juin. Il n'y a pas d'espèces en péril connu qui niche durant la période prévue des travaux. Un document avec des mesures d'atténuation va être fourni lors des travaux.

Addenda 3

REPLACER :

L'invitation prend fin :

Mardi, Aout 22, 2023, à 14:00 PM, HAE.

PAR :

L'invitation prend fin :

Mardi, Aout 29, 2023, à 14:00 PM, HAE.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.